

Nombre de membres
en exercice :
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres présents :
11

Membres excusés
avec procuration
2

Séance du 4 avril 2023
dans la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le quatre avril de l'an deux mille vingt-trois)

Membre excusé
0

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Présidente

Membres absents
2

Présents : 11

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Josiane FORÊT, Mme Danielle GRUMET, Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Dominique SCHNEIDER, M. Raphaël SPADARO, M. Fernand THUET, M. Eddie WAESLYNCK

Excusés avec procuration : 2

M. Gilbert GOEPFERT procuration à Mme Valérie MEYER
Mme Maryse LOUIS procuration à Mme Marie ADAM

Absents: 2

M. Mathieu GARÉ
Mme Sylvie KUENEMANN

POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »

8. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022

Résidence "Les Glycines"

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion, dressés par le Comptable, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé, lors de la présente séance, le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

.../...

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare à l'unanimité :

- que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 pour le budget annexe de la Résidence "Les Glycines", par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.-

SOUS-PREFECTURE
18 AVR. 2023
DE MULHOUSE



Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 06 avril 2023

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :

Valérie MEYER